

## Termes de référence (TdR)

### Fourniture de services de soutien psychosocial (PSS)

#### A. À propos de SNV

SNV est un partenaire mondial de développement ancré dans les pays africains et asiatiques où nous opérons. Avec 60 ans d'expérience et une équipe d'environ 1 600 personnes, notre mission est de renforcer les capacités et de catalyser des partenariats qui transforment les systèmes agroalimentaires, énergétiques et hydrauliques afin de permettre des vies durables et plus équitables pour tous.

#### B. Objectifs de la mission

SNV au Burundi recherche les services d'une entreprise/individu hautement qualifié possédant des compétences et de l'expérience dans la fourniture de services de soutien psychosocial dans les ONG internationales et le secteur privé. Les principaux objectifs de cette mission incluent :

1. Élaborer un plan d'introduction pour déployer un programme PSS pour les équipes burundaises.
2. Élaborer un travail détaillé sur la manière dont les équipes seront accompagnées lors des sessions PSS liées à la gestion du traumatisme, du deuil, de la séparation des employés et des transitions majeures.

#### C. Aperçu du devoir et portée du travail/livrables

L'entreprise ou l'individu sélectionné devra offrir des services PSS au personnel burundais du 1er juin 2026 au 31 décembre 2026 en fonction des besoins. Les sessions pourront se tenir en présentiel et/ou à distance ; et seront conduites en français et/ou en kirundi selon les besoins des bénéficiaires. Les livrables attendus comprennent, sans s'y limiter :

1. Organisation de séances individuelles de PSS liées au traumatisme, au deuil, à la séparation des employés et aux transitions.
2. Organisation de séances PSS de groupe liées au traumatisme, au deuil, à la séparation des employés et aux transitions.

Note : Le nombre et la fréquence des sessions seront définis d'un commun accord avec SNV Burundi en début de mission, dans la limite du budget alloué.

#### D. Exigences de proposition

Chaque proposition doit inclure les domaines spécialisation du facilitateur ou de l'entreprise. Tous les domaines pertinents doivent être indiqués dans la proposition, ainsi que l'expérience démontrée dans les domaines spécifiés du soutien psychosocial.

#### E. Critères d'éligibilité et de qualification

1. Les demandeurs doivent s'assurer de leur conformité à leurs obligations fiscales au Burundi et soumettre leurs certificats de décharge fiscale.
2. Fournir le profil à jour de l'entreprise ou du consultant individuel (présentation domaines, domaines d'intervention, références)

#### F. Expérience pertinente

L'entreprise/l'individu doit démontrer :

- Expérience minimale de 10 ans dans la conduite de sessions PSS.
- Expérience d'au moins 6 ans de travail avec des ONG internationales.

#### G. Qualifications académiques

Les principaux prestataires de services PSS doivent être titulaires d'un master ou d'un doctorat, de préférence en psychologie ou dans des domaines étroitement liés.

Le prestataire (individu ou entreprise) doit également être enregistré auprès de l'association professionnelle de psychologues ou de l'ordre des conseillers reconnu au Burundi.

#### I. Critères d'évaluation

L'évaluation des propositions suivra une approche de sélection basée sur la qualité et les coûts (QCBS) telle qu'elle est définie

ci-dessous:

Critères	Note recommandée
<b>Vérification de diligence raisonnable</b>	Réussite/Échec
<b>Technique</b>	
Expérience d'animation de sessions PSS dans les ONG	30
Expérience du cabinet en facilitation (équipes nationales et internationales)	20
Références d'ONG internationales et/ou nationales soutenues par le facilitateur	10
Qualifications de l'équipe	10
<b>Score technique total</b>	<b>70</b>
<b>Financier</b>	
Tarifs individuels par secession	20
Conformité au format de soumission financière	10
Score total en finance	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

## J. Directives de soumission

Les consultants ou entreprises intéressés sont invités à demander les TdR auprès de SNV Burundi et doivent soumettre leur candidature complète à [burundi@snv.org](mailto:burundi@snv.org) au plus tard le 29 mai 2026, à 17h00.

Documents requis :

- Profil de l'entreprise
- Certifications
- Proposition technique
- Proposition financière
- CV des facilitateurs clés
- Références d'organisations réputées (de préférence OING)

## K. Instructions de diligence raisonnable

Le consultant sélectionné doit confirmer, dans le cadre de sa proposition et, dans le cas où le contrat lui sera attribué, il remplira, signera et soumettra dûment le formulaire d'enregistrement et de vérification du fournisseur SNV, ainsi que tous les documents nécessaires pour faciliter l'évaluation de la diligence raisonnable.

Pour toute clarification ou question, veuillez contacter [burundi@snv.org](mailto:burundi@snv.org) bien avant la date limite.

SNV Burundi se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute ou partie des propositions et n'est pas tenue d'attribuer le contrat au soumissionnaire le moins-disant.